

1738. Votre belle-sœur a fait ce travail?—Oui. Elle n'a travaillé pour personne. J'ai eu à la garder.

1739. Ce n'est pas la femme de votre frère?—Non, il était garçon. Pour vous montrer combien j'étais gêné, vous voyez (montrant des lettres) que Sir David Macpherson a recommandé ma promotion avec un bonus de \$100 pour travail pénible et de longue durée; mais je ne l'ai jamais eu. Vous verrez aussi le témoignage de M. Lindsay Russell.

1740. Voici un compte, par qui est-il certifié?—M. Côté. C'était du travail fait pour sa division. C'était pour copie de documents ayant rapport aux métis. Il y avait beaucoup de travail de cette sorte en 1886.

1741. M. Côté connaissait-il la question qui nous occupe?—Oui, il savait que c'était pour une dame. Je ne lui ai pas dit qui elle était. Je lui ai dit que le travail était fait par une dame, parce que j'avais eu à certifier le compte auparavant.

1742. Cette dame a-t-elle fait l'ouvrage ou l'avez-vous fait vous-même?—Elle l'a fait, mais je l'ai aidée beaucoup. Une partie a dû être revue. Je devais lui montrer comment le faire. C'est une femme capable de travailler.

1743. Vous avez fait une partie de l'ouvrage?—J'en ai fait une bonne partie sans doute. J'ai dû relire tout son travail.

1744. Voici un autre compte au nom de C. Gordon (Exhibit n° 13)?—Ce compte est marqué "Métis."

1745. C'est un compte pour 78 heures à 50 centins. Est-ce pour votre temps de travail ou pour le sien?—Ces employés ont quelque fois été payés à l'heure et quelque fois à la page, on les payait tantôt d'une manière et tantôt de l'autre. J'ai vu un bureau payant à la page et un autre à l'heure. Il n'y avait pas de règle générale; on payait à l'heure ou à la page.

1746. Examinez ce compte, c'est une affaire de 77 heures à 50 centins? Cet ouvrage a-t-il été fait chez vous?—Oui en entier; tout ouvrage de cette sorte a été fait chez moi.

1747. Personne ne tenait compte des heures de travail sauf vous?—J'étais chargé d'informer M. Côté que l'ouvrage était bien honnêtement fait.

1748. Et supposant que vous auriez fait la moitié de l'ouvrage, qui l'aurait dit? Je tâche toujours de dire la vérité.

1749. Qui confirmait votre rapport? Cette demoiselle C. Gordon?—Non, si elle travaillait à ce genre d'ouvrage, elle commençait à une certaine heure, et elle continuait à s'en occuper régulièrement. L'horloge était là, et j'étais toujours à la maison. J'y suis toujours avec mes enfants, le soir.

1750. Vous vous mettiez à votre bureau et vous travailliez aussi?—Dans bien des cas, je devais faire ce travail, parce que ces écritures étaient très variées et souvent difficiles à lire.

1751. Vous teniez compte des heures de travail?—Certainement.

1752. Vous ne pouviez faire aucune erreur à ce sujet?—Non.

1753. Mais vous auriez pu faire erreur si vous l'aviez voulu?—Oui, elle aurait pu avoir \$50 aussi bien que \$38, s'il y avait eu erreur intentionnelle.

1754. Personne ne vous contrôlait ni vous ni mademoiselle Gordon?—Non, je donnais simplement ma parole d'honneur au sous-ministre.

1755. Vous preniez l'ouvrage, vous teniez compte du temps et vous informiez votre supérieur de ce qui était fait?—Oui.

1756. Et vous receviez l'argent?—Oui; elle allait toujours chercher son argent elle-même.

1757. Voici un autre compte de \$36.25, le 5 mai 1886: "A services, préparation d'un index des réclamations des métis payables en *scrip* (Exhibit n° 14). Que signifie cela?—Cet index était un travail qui devait être fait pour M. Côté lorsqu'on est allé régler les affaires des métis—quelque temps après la rébellion. Je ne vois pas de date, mais tout cela a été fait en 1886. L'index devait être fait pour M. Côté.

1758. Qui est M. Côté?—C'est un commis de première classe qui est chargé de tout l'ouvrage relatif aux métis—de toutes les affaires de *scrips*.